



Wallonie

Province du Brabant wallon - Commune de 1315 INCOURT

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement territorial, la Fonctionnaire déléguée est saisie d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la SRL DISTRI-INCOURT, représentée par Madame Anaïs DEWULF, ayant ses bureaux établis chaussée de Namur 89 à 1315 Glimes.

Le bien concerné est situé chaussée de Namur, 89 à 1315 Glimes, et est cadastré 2ème division section A parcelles n° 200H, 206G, 206H et 209D.

Le projet consiste en l'extension d'une surface commerciale, du parking et la démolition d'un logement vétuste, et présente les caractéristiques suivantes :

- Extension sur la gauche du bâtiment par une augmentation de l'emprise au sol de 302 m² ;
- Démolition d'un logement vétuste situé le long de la chaussée de Namur, à gauche du bâtiment ;
- Extension des surfaces de réserve situées à l'arrière du bâtiment de 242 m² et sis en zone agricole ;
- Extension du parking sur l'arrière droit permettant de passer d'une capacité de 106 à 137 emplacements de stationnement et ce, en zone agricole ;

L'enquête publique est réalisée en vertu des compléments versés au dossier nécessitant de nouvelles mesures de publicité et ce, en application de l'article D.VIII.13 du Code du Développement Territorial.

- la demande implique une ou plusieurs dérogations au plan de secteur : parking et extension en zone agricole.
- la construction, la reconstruction d'un magasin ou la modification de la destination d'un bâtiment en magasin dont la surface commerciale nette est supérieure à quatre cents mètres carrés, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions .

Le dossier peut être consulté et des explications peuvent être obtenues **sur rendez-vous uniquement, durant la période d'enquête** auprès de Madame Nathalie HAHN, agent administratif (Tél. : 010/23.95.93 – Mail : urbanisme@incourt.be).

Le dossier peut également être consulté le lundi entre 17 heures et 19 heures, sur rendez-vous préalable pris au moins le vendredi matin précédant le rendez-vous, auprès de Madame Nathalie HAHN. Cette permanence sera supprimée si aucun rendez-vous préalable n'a été fixé.

L'enquête publique est ouverte le 04 novembre 2026 et clôturée le 18 novembre 2026.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Incourt, service urbanisme, Rue de Brombais, 2 à 1315 Incourt ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@incourt.be

Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 18 novembre 2026 à 11 heures à l'Administration communale d'Incourt, service urbanisme, rue de Brombais 2 à 1315 Incourt.

Le Directeur général,


 David ROOMAN

Pour le Collège communal,



Le Bourgmestre,


 Benoît MALEVÉ